

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

Objet : Arrêté d'autorisation délivrée à la Fondation Apprentis d'Auteuil pour le fonctionnement de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Sainte Adélaïde de Bourgogne ».

Arrêté n° 257/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté n° 263/2022 du 5 décembre 2022 de M. le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or prenant en compte l'évolution de la nomenclature du Fichier National des Etablissements et Services Sociaux (FINESS) du Service « Les Fils de Noé » pour l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) de la MECS « Sainte Adélaïde de Bourgogne » ;

CONSIDERANT le nécessité d'adapter le nombre de places au regard des besoins actuels d'accueil de MNA ;

CONSIDERANT l'appel à projet publié le 5 mai 2023 par le Département de la Côte-d'Or relatif à la création de 48 places d'accueil pour MNA (lot 1- Tranche ferme 30 places et tranche optionnelle 18 places) ;

CONSIDERANT le courrier du 27 juillet 2023 du Département de la Côte-d'Or informant la Fondation d'Auteuil lauréate de l'appel à projets pour une tranche ferme relative à la création 30 places et une tranche conditionnelle de 28 places supplémentaires ;

SUR PROPOSITION de M. le Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} - Le Département décide de porter le nombre de places autorisées à 62 contre 32 précédemment, à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la prise en charge de MNA, portant à 85 places la capacité autorisée sur la MECS « Sainte-Adélaïde de Bourgogne » ;

Article 2 - Les nouvelles caractéristiques de l'établissement sont enregistrées au FINESS de la façon suivante :

.../...

1) Entité juridique

N° FINESS	75 07 205 26
SIREN	775 688 799
RAISON SOCIALE	Fondation Apprentis d'Auteuil
ADRESSE	40 rue Jean de la Fontaine 75781 PARIS CEDEX 16
STATUT JURIDIQUE	63 – Fondation

2) Etablissements

N° FINESS	21 001 169 8			
RAISON SOCIALE	Sainte Adélaïde de Bourgogne			
ADRESSE	14 bis rue Saint Vincent de Paul 21000 DIJON			
Catégories d'établissement	Disciplines	Mode de fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de places
177 – Maison d'enfants à caractère social	912 – Accueil au titre de la Protection de l'enfance	11 – Hébergement complet internat	802 – Adolescents ASE (7 à 17 ans)	85

dont :

- 23 places d'internat pour le dispositif « L'Ascension » pour la prise en charge de jeunes de 14 à 18 ans,
- 62 places réservées à la prise en charge de Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour le service « Les Fils de Noé » pour la prise en charge de jeunes de 15 à 18 ans.

Article 3 - L'autorisation de fonctionner pour la MECS « Sainte Adélaïde de Bourgogne » est accordée jusqu'au 22 avril 2027. Le renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée aux articles L.312-8 du CASF dans les conditions prévues à l'article L.313.5 du même Code.

Article 4 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération par l'autorisation devra être porté à la connaissance du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or conformément à l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

.../...

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant la date de sa notification devant M. le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

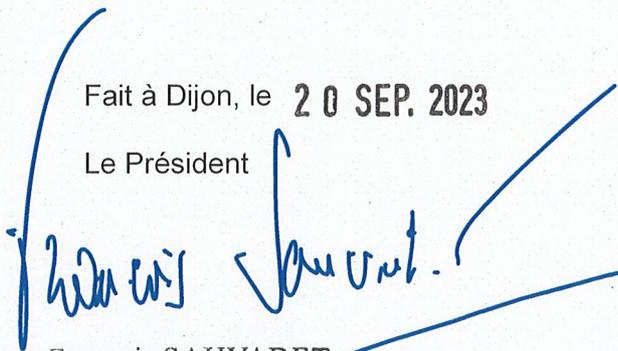
Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal Administratif de Dijon, sis 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans un délai de deux mois après sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 - Messieurs le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or, le Président de la Fondation Apprentis d'Auteuil et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 20 SEP. 2023

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre